

Bien que, dans l'intervalle, la situation universelle ne soit guère changée, cette législation tarifaire a provoqué une amélioration sensible des conditions domestiques, en raffermissant les industries établies, tandis que plusieurs établissements industriels qui, jusqu'ici, étaient engagés dans le commerce d'exportation au Canada, sont passés au domaine de la production au Canada.

Après cette lecture, nous voyons le peu d'importance qu'il y a lieu d'attacher aux déclarations contenues dans les discours du trône, sous le régime actuel. Il disait plus loin :

L'application de la loi de 1930, remédiant au chômage, a aussi produit d'heureux résultats. Bien que la subvention accordée ne pouvait enrayer immédiatement le chômage provenant de causes que vous connaissez bien, toutefois, l'habile administration de cette loi par mes ministres qui reçurent le précieux concours des gouvernements des provinces et des municipalités et celui de nos deux grands réseaux ferroviaires, a doté le pays d'un programme d'entreprises publiques qui, dans l'ensemble, constituent un projet de développement national et ont procuré de l'emploi au plus grand nombre d'ouvriers qui aient jamais été engagés par l'initiative directe du gouvernement fédéral.

Pensez-y ! On louangeait l'institution d'un programme d'entreprises publiques qui, dans l'ensemble, constituaient un projet de développement national—voilà comment on sauvait le pays. Et voilà qu'aujourd'hui cette politique est aussi mise au rancart. Plus de projets de développement national, plus de parties d'un grand plan d'ensemble, mais simplement la distribution de secours ; c'est tout ce qui nous reste pour remédier au chômage.

Les projets et les mesures que je vous ai signalés reposent sur l'opinion bien établie de mon gouvernement que ce pays est à la veille de connaître une nouvelle ère de prospérité...

Nous arrivons maintenant à la prorogation, qui eut lieu le 3 août 1931, à la fin de la deuxième session et quatre mois et demi après le discours qui nous annonçait une nouvelle ère de prospérité. Qu'avait-on à dire à ce moment ?

Les mesures que vous avez prises ont stimulé davantage l'essor déjà pris par l'industrie au Canada, notamment par l'agriculture.

Peut-on imaginer qu'on ait mis de telles paroles dans la bouche du représentant de la couronne dans notre pays ?

Les perturbations actuelles prendront fin, car l'adversité ne peut rien en face de la volonté du Canada de reconquérir le bonheur et la prospérité qui constituent ses droits naturels.

Nous arrivons maintenant à la troisième session, ouverte le 4 février 1932, six mois après qu'on eut prononcé ces paroles, ou il y a environ huit mois. On a quelque peu changé de ton :

Le peuple canadien est impuissant à résoudre des difficultés mondiales. Mais je suis heureux de constater que sa ferme adhésion à la

[Le très hon. Mackenzie King.]

politique visant au bien-être de la nation ait atténué l'influence adverse des facteurs économiques étrangers. Cette période d'épreuves a montré que la situation du Canada est fondamentalement solide. . . Les dispositions adoptées à la dernière session du parlement pour remédier au chômage et soulager les cultivateurs font preuve d'efficacité.

Pourquoi les abandonne-t-on maintenant, si elles étaient tellement efficaces autrefois ?

Vous réussissez à faire face à des problèmes domestiques difficiles. La situation générale des affaires s'améliore graduellement.

Il y a à peine huit mois de cela.

Nous arrivons maintenant à la prorogation, il y a quatre mois et demi :

La politique de chômage et de secours à l'agriculture, poursuivie vigoureusement et d'une manière conséquente par mon Gouvernement s'est déjà traduite par un relèvement économique et elle fait prévoir un regain continu tant dans les milieux agricoles que dans les centres industriels.

C'est le programme que l'on met aujourd'hui au rancart.

Nous aurons bientôt les moyens par lesquels notre pays, organisé et préparé comme il l'est pour hâter son relèvement. . . Le Canada croit que grâce à une union plus étroite de l'Empire britannique naîtra une ère de prospérité nouvelle et plus grande tant pour nous que pour toutes les nations de la terre.

On ne saurait s'exprimer de façon plus grandiloquente. Malheureusement, cela ne sert pas à nous faire apprécier ce qu'on nous dit dans le discours de cette année au sujet de l'amélioration qu'on prétend constater.

Le premier ministre a peut-être déjà entendu l'histoire de l'homme dont la femme allait très mal et qui fit venir un médecin. Celui-ci préconisa un certain nombre de remèdes empiriques qui devaient, disait-il, donner d'excellents résultats. Le médecin administrait chaque jour ses herbes et ses sirops, mais la vieille dame se maintenait vaille que vaille. Chaque jour, le mari demandait au médecin comment elle se portait, et le médecin répondait régulièrement qu'il se produisait "une amélioration légère". Enfin, la femme mourut. Un ami, venu pour consoler le mari, lui demanda la cause de la mort. L'homme répondit : "Je n'en sais rien, mais, d'après ce que m'a dit le médecin, ce doit être d'une amélioration légère". Avec son remède breveté qu'est la protection de plus en plus élevée et ses affirmations répétées sur l'amélioration de l'état économique, le premier ministre achemine le pays à la paralysie. Un beau jour, quand il sera trop tard, on demandera ce qui est arrivé au pays ; il faudra répondre, je le crains, qu'il s'est produit une légère amélioration par suite des remèdes douaniers de mon très honorable ami.